Le Courrier des Opelousas

Vol. XXI. Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Decembre 1873. No. 9.

OPELOUSAS:

SAMEDI matin, : : : : 13 DEC. 1873.

A NOS JOURNAUX D'ECHANGE.—Nous payons, à notre Bureau de Poste, les frais de poste sur les journaux avec lesquels nous échangeons.

M. l'Editeur du Courrier

Veuillez annoncer que je suis candidat pour Représentant à la Législature, en remplacement de M. Benj R. Gantt, décédé, à l'élection qui aura lieu le 29 Décembre courant.

SIMON RICHARD.

Candidat des Ouvriers.

☞Nous sommes autorisé à annoncer L. B. LASSITER comme candidat pour représenter cette paroisse à la Législature, en remplacement de M. B. R. Gantt, décédé.

Il s'oblige d'introduire un bill créant un papier d'Etat qui sera donné en paiement aux jurés et aux témoins dans les affaires criminelles, lequel papier sera reçu en paiement de taxes d'Etat.

ELECTION.

M. Kellogg vient de lancer une proclamation ordonnant une élection en notre Paroisse, pour le 29 Décembre courant, pour remplir la vacance occasionnée par la mort de M. Benj. R. Gantt, membre de la Chambre des Représentants.

L'Enrégistreur a, en conséquence, ouvert son bureau à la Maison de Cour, Lundi dernier, pour enrégistrer ceux qui n'ont point encore été enrégistrés, ou pour délivrer de nouveaux certificats d'enrégistrements à ceux qui les auraient perdus ou égarés. Cet enrégistrement fermera le 27 Décembre.

M. B. Martin, le Surveillant de l'Enrégistrement, n'a pu nous dire encore quels sont les lieux d'élection qu'il fixera pour cette élection. Aussitôt que nous pourrons le savoir, nous nous ferons un plaisir de les désigner à nos lecteurs.

☞Vers la fin de la semaine dernière, un député Shérif est arrivé en notre ville avec les six prisonniers dont les noms suivent, accusés d'avoir pris part à la pendaison de Benoit et Thibodeau, à la rivière Mento, en octobre dernier. Ce sont: Donate Broussard, Paul Thibodeau, Philosie Broussard, Benjamin Broussard, Joachim Richard, Philomène Broussard. Les quatre derniers ont été admis à caution. Les deux autres sont encore en prison. Cette affaire ne paraîtra qu'à la prochaine Cour.

☞Isam Vest, W. J. Roberts et John McDaniel ont été arrêtés Samedi dernier, comme accusés de complicité dans le meurtre de John S. McKee, le 4 courant, sur le Bayou Bœuf. McDaniel a été admis à un cautionnement de $1000 pour paraître à la prochaine Cour de District. A la suite d'un examen préliminaire devant le Juge de Paix Veazie, de notre ville, Roberts et Vest ont été relâchés.

HO! POUR BATON-ROUGE!—Dimanche dernier, le Shérif Hayes et quelques-uns de ses députés sont partis par le steamer Trenton, escortant les prisonniers suivants, au nombre de quatorze, qu'ils vont loger au Pénitentiaire de Baton-Rouge, sur la recommandation très expresse du juge et du jury siégeant actuellement en notre ville, savoir:

George Molte,	-	3 ans.
John Flenn,	-	2 do
George Powell,	-	2 do
Maurice Kerlegand,	-	1 do
Oscar Hayes,	-	2 do
Frank Jones,	-	1 do
Julien Antoine,	-	2 do
Morris Harrison,	-	2 do
Lewis Turner,	-	1 do
Adam Broussard,	-	2 do
Henry Jackson,	-	3 do
Thomas Jamison,	-	3 do
Thomas Tatum,	-	5 do
William Johnson,	-	10 do

En tout, treize affranchi et un blanc.

☞M. Désiré Souyeux, Photographe, se recommande, par l'intermédiaire de nos colonnes, à ses connaissances et au public en général, comme artiste en photographie. Son laboratoire est sis rue Main, près de sa résidence, et on peut voir là des échantillons de son ouvrage. Il est bien entendu que si les portraits ne sont pas fidèles et parfaits, il ne les laisse pas sortir de son laboratoire, et ne fait payer que ceux qui sont acceptés. Ses prix sont très modérés.

SUCCESSION ANDRÉ ROBIN.—Lundi prochain aura lieu la vente des biens de cette succession, près d'Arnaudville.—Il y a près de 2,500 arpents de terre, comprenant deux ou trois habitations établies, plusieurs morceaux de terre inculte, et 29 terrains situés dans les limites d'Arnaudville. Ces terres sont presque toutes de la plus grande fertilité, et le quartier est sans contredit celui qui jouit de la meilleure réputation dans la paroisse. Les habitants y sont généralement honnêtes et à leur aise, ce qui doit naturellement contribuer à attirer les agriculteurs à la recherche de positions tranquilles, agréables et rémunératives.

Pour les conditions et autres détails, voir l'avis, dans une autre colonne.

—Le désir de plaire est naturel; celui de dominer est absurde.

LA SENTINELLE DES ATTAKAPAS.—Nous avons reçu le premier numéro de ce journal, publié à St. Martinville par M. A. Doré, ancien éditeur du Courrier-Bannière, de la Nlle.-Ibérie, dont nous avons annoncé la suspension forcée, il y a quelques semaines.

La Sentinelle est conservatrice dans ses opinions politiques,—par conséquent opposée au gouvernement Fédéral et d'Etat,—et c'est avec plaisir que nous la plaçons sur notre liste de journaux d'échange.

(Communiqué.)

M. l'Editeur.

Le gouverneur Kellogg a lancé une proclamation annonçant une élection pour le 29 Décembre courant, dans le but de choisir un Représentant à la Législature, en remplacement de M. Benj. R. Gantt, décédé.

Comme conservateur, je propose de porter M. FRANÇOIS ROBIN, de Gros Chevreuil, comme candidat à la place.

Tous ceux qui connaissent M. Robin savent que c'est un citoyen pure, honnête, intelligent, ferme, et qui a horreur de la corruption dont nous sommes journellement témoins depuis 6 ou 8 ans.—Son jugement impartial ne lui fait jamais défaut, et des hommes et des choses, personne ne peut avoir une idée plus exacte. Enfin, son élection prouverait une fois pour toutes, que la majorité du peuple de St. Landry n'a pas encore versé dans la corruption.

UN CONSERVATEUR.

☞L'Avocat général Williams a été nommé par le Président Grant, Juge-Président de la Cour Suprême, en remplacement du Juge Chase, décédé. Il va sans dire que le Sénat confirmera cette nomination.

☞Le Democrat, d'Alexandrie, annonce ainsi l'exécution sommaire d'un des démons noirs qui ont participé au viol de Mlle. Lacour, dans la paroisse Grant, dernièrement:

"Nous annonçons avec plaisir le départ précipité de ce monde sublunaire, d'un des démons infernaux de l'outrage perpétré dans la paroisse Grant. Il est le sixième auquel on a fait évacuer les lieux. Il n'en reste plus que trois à appréhender, et ils seront sûrement pris et expédiés d'où ils ne reviendront plus.

ACCIDENT A BRASHEAR.—Nous apprenons du Brashear News, de la semaine dernière, qu'un jeune homme, commis à bord du bateau Minnie, a été tué accidentellement par un coup de pistolet entre les mains d'un client.—Cet individu tenait l'arme, en l'examinant, le canon tourné vers le commis, et ne la supposait pas chargée, lorsque le coup partit, et une charge de gros plomb alla fracasser la machoire inférieure du malheureux jeune homme, à quelques pieds de distance. Un médecin fut appelé; mais ses soins furent inutiles, le malheureux expira peu de temps après.

LE COMMENCEMENT DE LA FIN.—Sous ce titre, le *Shreveport Times* publie un article qui débute ainsi:

Les colonnes du Minden Democrat, du Bossier Times et du Sparta Times n'ont guère été remplies, depuis quelque temps, que d'annonces de propriétés à vendre pour le paiement de taxes. La politique radicale de rapine commence à produire des résultats légitimes, et à moins que le Congrès n'intervienne pour remédier au mal fait par le président Grant, nous ne serons pas surpris de voir, avant quelques mois, les trois quarts des propriétés foncières de la Louisiane offertes en vente par les collecteurs de taxes.

Plus loin, notre confrère ajoute:

"L'enseignement que contiennent ces annoncee de ventes pour taxes, est bien triste; c'est l'épitôme de l'histoire d'un peuple ruiné, d'un peuple ruiné sous le pouvoir d'un gouvernement les plus puissants du monde, gouvernement qui prétend être le modèle des républiques, que Washington, Jefferson et leurs pairs ont édifié et qui prétend être controlé par un peuple humain, brave et chrétien."

B. PARJURE BLANCHARD.

On dit que ce personnage est parti, hier après-midi, pour Washington City dans le but de fournir des preuves au prochain Congrès à l'appui de ses prétendues révélations.

On dit aussi que ce Judas moderne a l'intention de fuir à jamais la Louisiane, où on le connait trop bien, pour aller s'établir quelque part en Californie.

L'ex-inspecteur général des élections s'en va avec la besace bien garnie, car on amasse facilement une fortune dans notre malheureux Etat, quand on a une conscience de caoutchouc et pas de scrupule.

P. B. Blanchard est un parjure, il l'a avoué lui-même, et les faits le prouvent. Si nous avions des cours de justice, la place de cet homme serait marquée au pénitencier de Baton Rouge; et loin de profiter de ses biens mal acquis, il irait traîner au pied le boulet de galérien.—*Abeille.*

L'Universite de la Louisiane.

(Extrait de l'Abeille du 19.)

Nous recevons du Col. D. F. Boyd, un touchant appel en faveur de l'Université de la Louisiane, qu'il dirige à Bâton Rouge.

Les contribuables de la Louisiane, dont les dix-neuf vingtièmes sont des blancs, paient, depuis l'établissement du régime radical, un million de dollars par an pour des écoles dont la plupart n'existent que sur le papier, et ce million est gaspillé par les sangsues radicales, mais la pseudo législature a refusé de faire aucune allocation pour l'Université de la Louisiane, qui était un des meilleurs établissements d'éducation qu'il y eut dans le Sud et où l'on formait des hommes instruits et énergiques, capables de rendre les plus grands services à notre Etat.

L'Université en est donc réduite depuis deux ans aux ressources que peut lui fournir le patronage du public.—Mais ce patronage est devenu de plus en plus restreint par la gêne des uns et par le parti pris des autres d'envoyer leurs enfants faire leur éducation au loin.

Voici ce que nous écrit le col. Boyd, sa leitre mérite d'être prise en sérieuse considération.

Baton-Rouge 15 Nov. 1873.

Mon cher Monsieur.

Jamais, depuis la guerre, nous n'avons cessé de maintenir la Faculté sur un bon pied, ni d'offrir à la Louisiane un des meilleurs Collèges du Sud. Cependant on nous refuse le privilège d'élever la jeunesse de la Louisiane; il reste très peu de cadets ici actuellement.

Jusqu'à la fin nous tâcherons de remplir notre devoir envers la Louisiane. Nous ne pouvons fournir que la Faculté et la facilité pour s'instruire; *elles sont là.* La population de la Louisiane doit fournir les étudiants, ou bien, dans notre humble jugement elle manquera à son devoir envers elle-même.

Actuellement, pour deux enfants de la Louisiane qui sont au Collège en Louisiane, il y en a cinq au collège hors de la Louisiane! Aucune autre population sur la terre ne fait cela: soutenir les écoles des autres pays et laisser périr les siennes par négligence. On devrait se rappeler que Thomas Jefferson était plus fier d'avoir été le fondateur de l'Université de la Virginie que d'avoir été Président des Etats-Unis.

Très respectueusement.

D. F. BOYD,
Surintendant.

HOMMAGE A LAFAYETTE.—On lit dans la correspondance de M. F. Gaillardet au *Courrier des Etats-Unis:*

A propos des Américains, un grand nombre de ceux qui résident à Paris se sont rendus, le 2 novembre, jour de la fête des morts, en pèlerinage au cimetière de Picpus pour donner un souvenir reconnaissant au tombeau de Lafayette. Un des membres de la colonie américaine avait fait venir un vase renfermant de la terre de son pays, et il l'a placé pieusement sur le tombeau du héros de l'indépendance des Etats-Unis. Cela pourra paraître puéril, mais les hommes dévoués à la liberté doivent voir avec intérêt tout ce qui peut rattacher l'une à l'autre les deux nations sur lesquelles repose aujourd'hui l'avenir du gouvernement républicain dans le nouveau et l'ancien monde.

Un dialogue surpris:

—Mo di toi, César, li va rivé toi quichose: to trop ambitieux.

—Moin ambitieux! Ah! mo té cré que Françoése tait connin moué mié que ça. Si mo oulé zhonpairs, cé pour toi, chère chatte.

—Ta oir: to té colloctair; yé fait toi Sénatair; yé fait toi Lietnant-Gouvernair, Président Sénat, Président Board Police; to té pas bésoin fait nommé toi Président la Convention en couleur.—Pourquoi to pas fait yé nommé moin?

—Ah ça! Françoése, mo croi to fou. To pas capabe fait ain président, toi.

—Pouquoi ça!

—Pacequé to jis capabe fain aine présidente, toi.

—To trop bête!.....

—Ah! chère femme, si to té voir comme Convention-là composée..... Qué chic! qué distinction! Ni n'hommes, ni femmes; tout nègues!!!

—Ah ça! pas fricassé toi de moin.—Comment, tous nègues; et Kellogg, et Billings, et tous blancs la yé qui té là!

—Ca, blancs, to pas pensé; tout ça c'est moins qué nègue, ça.

—Cher Antouène, toi cé ein vrai César; yé va jamais trouvé gens aussi distingué qué nous. Tiens, vini bo moi, toi; to joli; si joli qué Bon Dié té doite comptant quand li fait toi.

—Oh pour ça mo crois bin!—*Carillon.*

Le *Shreveport Times*, en réponse à de nombreuses lettres, déclare que la ville de Shreveport ne manque ni de commis, ni de comptables, ni de médecins, ni d'avocats; il y a de tout cela suffisamment pour les besoins, et les salaires sont minces.—Ce qu'il faut à Shreveport, dit notre confrère, ce sont des capitalistes et des travailleurs pour travailler à la terre ou aux chemins de fer. Le Times dit encore, et cela peut s'expliquer à toute la Louisiane:

Nous avons plus qu'il n'en faut, d'hommes d'éducation, de bonnes manières, d'habitudes élégantes, encombrant la ville et la campagne; mais nous avons besoin de chemins de fer, de manufactures et de banques; nous avons besoin d'un système amélioré de fermage, de l'introduction sur nos fermes de bestiaux de bonne race, et ceux qui ont de l'argent à placer pour ces objets seront les bienvenus. Nous avons besoin aussi de blancs pour coloniser nos terres—les plus riches du monde, et pour employer leurs bras au développement du pays et aux travaux nécessaires des villes.

BARBARIE ABYSSINIENNE.—Joan II, empereur d'Abyssinie, vient de capturer, d'après une correspondance écrite de Massowa, le prétendant au trône, Abba Kassai. Par ordre de Joan II, les oreilles d'Abba Kassai furent remplies de fulminçton auquel on mit le feu, et la tête, au moment de l'explosion, fut réduite en atômes. Pouvait-on imaginer une atrocité plus barbare?

On rapporte que dernièrement il fit venir en sa présence plus de vingt esclaves, la main droite attachée au pied gauche, et après les avoir contemplés longtemps dans cet état cruel, il les fit jeter à des lions, à des tigres et à des panthères, et avec la joie féroce d'un empereur romain, il assista froidement à la mort terrible de ses victimes.

LA JUSTIFICATION DE LA TOILETTE DES FEMMES.—On critiquait beaucoup devant une mondaine fort élégante, l'ampleur des vêtements et les *ajoutés* de toutes sortes, qui semblent refaire la femme et la dénaturer. Elle répliqua ceci qui pourrait bien être un paradoxe (mais aussi être une vérité.)

Où est la parure des oiseaux? Dans leurs plumes, dont l'ensemble est plus volumineux que le corps même de l'animal. Si vous plumez l'oiseau, il n'aura plus aucune grâce, si parfaite même que soit l'harmonie de sa forme, il en est de même de la femme avec le développement de ses jupes et de tous ses ajustements. Vous me direz: La femme n'est point faite ainsi qu'elle se présente à nous. Soit; mais le paon est-il fait comme il paraît au moment où il ouvre son éventail de plumes et dresse son aigrette? Or, c'est alors qu'il est dans toute sa beauté et qu'on l'admire le plus.

Ne vous plaignez donc pas de nos falbalas, ajouta la dame en manière de conclusion, et rappelez-vous toujours ce mot d'une des plus spirituelles femmes de ce siècle, Mme. de Girardin: Mieux vaut une beauté factice qu'une laideur réelle.

—Le bonheur des honnêtes gens est pur et durable.

☞Ceux qui doivent au bureau du "Courrier" soit pour abonnement, annonces ou ouvrages d'imprimerie, sont instament priés de venir régler sans délai. Nous sommes dans un besoin pressant d'argent, non pas pour nous permettre des dépenses luxurieuses, mais à l'effet de payer nos employés et les autres frais de bureau, afin que nous puissions continuer à publier un journal simplement "pour la gloire", et aussi afin que les nombreux ennemis de l'usurpasion de Kellogg et d'autres fraudes semblables puissent avoir un organe sur lequel ils puissent compter pour exprimer leurs sentiments, leur opposition et leur extrême dégoût de pareille corruption criminelle dans ce moment le plus critique de notre histoire.

Decedees.—En cette Paroisse, le 6 du courant, dame FANNIE HARMON, épouse de M. Salomon B. Harmon, âgée de 54 ans.

——Le 9, dame FELICIA CAHANIN, épouse de M. Clément Hollier, âgée de 35 ans.

ELECTION.

CONFORMEMENT à la Proclamation de Son Excellence Wm. P. Kellogg, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une Election aura lieu dans la Paroisse St. Landry, le Lundi 29 Décembre 1873, pour un Représentant de cette Paroisse à la Chambre Basse de la Législature, pour remplir la vacance occasionnée par la mort de l'Hon B. R. Gantt.

Les électeurs qualifiés de cette Paroisse qui n'ont point encore été enrégistrés et qui désirent se faire enrégistror, sont avertis d'avoir à se présenter au Surveillant de l'Enrégistrement, à la Maison de Cour, en la ville d'Opelousas, entre 8 heures du matin et midi, et de 2 à 5 heures de l'après-midi.

Le Bureau d'Enrégistrement sera ouvert le 8 Décembre et fermera le 27 du même mois.

BERNARD MARTIN.
Surveillant de l'Enrégistrement
9—3t pour la Paroisse St. Landry.

A LOUER,

L'HABITATION de feu Charles Close, située sur le Contrableau, à trois milles du Port Barré. La moitié comptant, l'autre moitié avec securité. Possession en sera donnée le 1er Janvier 1874. Pour les particularités, s'adresser à M. Joseph M. Moore, Opelousas, ou à M. Jean Méral, Port Barré.

6 Décembre 1873. 8 4t

PORTRAITS.

LE soussigné, Photographe, annonce au public de St. Landry, qu'il est prêt à faire d'excellents portraits, et qu'il ne chargera rien si les clients ne sont pas satisfaits.

Le Jeudi et le Vendredi sont les seuls jours de la semaine que les portraits d'enfants au-dessous de l'âge de cinq ans sont pris.

DESIRE SOUYEUX.

Rue Main, près de la Forge de V. Lastrapes.
Opelousas 22 Novembre 1873.

1872. 1872.

Arrangement pour les Eaux Basses.

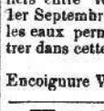

Le Bateau-à-vapeur neuf, solidement construit et léger,

TRENTON,

Capitaine M KENISON,—Commis T. Jobin.

LE capitaine Konison ayant acheté le Trenton expressément pour le commerce des Opelousas, Washington et la Nouvelle-Orléans, ce bateau commencera ses voyages réguliers entre Washington et la Nile-Orléans le 1er Septembre, et continuera jusqu'à ce que les eaux permettent au Lessie Taylor de rentrer dans cette navigation

R. S WILKINS, agent,
Encoignure Water et Bridge st. Washington.

Le Bateau-à-vapeur solide et fin marcheur BERTHA, H. H. Broad, Capitaine, J B. Schmidt, Commis, fera les voyages réguliers entre Washington et la Nouvelle-Orléans, partant de Washington le Dimanche à 10 heures du matin, et de la Nlle Orléans le Mercredi soir à 5 heures.

Dans le cas où les eaux baisseraient de manière à empêcher le "Bertha" d'arriver jusqu'à Washington, alors le léger bateau-à-vapeur "MINNIE" fera le trajet entre Washington et le Petit Diable ou la Vieille Rivière, selon le cas, et rencontrant là le Bertha, il prendra son frat et ses passagers.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Gérand Carrière, Washington.

13 Septembre 1873. 48tf

Terres de feu Richard Swain,

SITUEES près de la Ville Plate, dans la Paroisse St. Landry, faisant race au Bayou des Cannes, dans le Township 5 Sud de la Rangée 2 Est, du District Sud-Ouest de la Louisiane, contenant 1075 acres et 58 centièmes, connues comme étant la section extrême Nord de la concession Boisdoré, confirmées par acte du Congrès en date du 29 Avril 1816.

Ceci, en conséquence, est pour donner avis que j'ai été spécialement autorisé et chargé du soin et de la garde de ces terres, et d'empêcher dorénavant de couper du bois sur cette propriété, attendu que les propriétaires ne peuvent plus payer les taxes des habitants qui s'y sont fixés, sans en recevoir l'équivalent en loyers—Ils sont en conséquence avertis d'avoir à se présenter à moi et passer des contrats pour l'usage de la terre qu'ils occupent.—Et toute personne qui coupera du bois sur cette terre sera rigoureusement poursuivi selon la loi.

C. C. DUSON,
Agent de la succession Richard Swain.
Opelousas 20 Septembre 1873. 49tf

TONNELLERIE.

ON trouvera chez L. CHARRIE, à Washington: Des Boucauts à sucre, des Barils, demi-barils, et quart de barils, pour mélasse, à bon marché. 6sep3m

A VENDRE.

UNE Glacière Portative en parfaite condition. S'adresser au Burcau du Courrier.

GRANDE

REFORME EN AFFAIRES!

EN vue de la tourmente financière qui existe dans le pays, et de la condition embarrassante du marché monétaire et des affaires en général, les soussignés saisissent cette occasion pour annoncer à leurs nombreux clients et au public en général, que pendant les deux mois qui suivront la date du présent avis, ils vendront leurs marchandises

AU PRIX COUTANT,

POUR DU COMPTANT SEULEMENT,

ou pour l'équivalent en produits du pays.

Sous aucune considération nous ne vendrons autrement pendant ce laps de temps.

Afin d'encourager les clients à venir sans délai faire leurs emplettes chez nous, et afin de pouvoir écouler promptement notre fort stock de marchandises, nous avons pris la détermination de vendre au prix coutant. Nous garantissons que, par cet arrangement, ceux qui achèteront pour un montant de dix piastres en gagneront au moins trois.

Les marchands, ceux de la campagne surtout, auront un grand avantage à venir faire leurs achats chez nous.

Nous avons en mains un stock très considérable de

GROCERIE,

Boissons Spiritueuses,

Liqueurs,—Quincaillerie,—Sellerie,—Harnais,

CHAUSSURE,

Chapellerie, vêtements confectionnés,

MARCHANDISES SECHES,

MARCHANDISES

DE MODE,

pour dames,

et une infinité d'autres marchandises dont l'énumération serait trop longue.

Venez nous rendre visite,

Venez vous informer de nos Prix.

Nous sommes assurée d'avance que vous serez satisfaits.

Souvenez-vous du grand magasin jaune en briques, encoignure Main et Bellevue. Des commis complaisants et polis seront toujours prêts à vous servir. Ne négligez pas cette chance. Venez sans délai.

☞Nous prendrons en paiement ou en échange de nos marchandises,

Du Coton, des Peaux et de la laine

que nous prendrons au plus haut prix du marché. Nous payons la plus forte prime pour l'or.

Espérant que nous aurons incessamment le plaisir de vous voir, etc.

JOSEPH BLOCH & Co.
Opelousas 2 Octobre 1873.

Succession d'Andre N. Robin.

EN vertu d'un ordre émanant de l'Honorable la Cour des Preuves de la Paroisse St. Landry, il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné, Exécuteur testamentaire, on par un Encanteur public, à la dernière résidence du dit défunt, sur le Bayou Têche, près d'Arnaudville, en cette Paroisse,

Le Lundi, 15 Decembre 1873,

les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de feu André N. Robin, décédé, savoir:

Vingt-neuf Terrains,

situés dans la corporation d'Arnaudville, sur la rive Est du Bayou Têche, portant les numéros de un à vingt-neuf sur le plan de ladite ville, ainsi qu'il sera démontré le jour de la vente.

Un certain morceau de Terre,

étant la dernière résidence du dit défunt, situé sur le Bayou Têche, près d'Arnaudville, mesurant trente deux arpents et demi de face sur une profondeur de quarante arpents, plus ou moins, borné au Nord par les terres de la succession de Edvige Mayer, à l'Est par les terres de la succession d André N. Robin, au Sud par la ligne de division entre les Paroisses St. Martin et St. Landry et la corporation d'Arnaudville, et à l'Ouest par ladite corporation et le Bayou Têche. Ce morceau de terre sera vendu par petits morceaux.

Un autre Morceau de Terre,

contenant cinq cent soixante dix-neuf acres, plus ou moins, borné au Nord par les terres de la succession d'Edvige Mayer, à l'Est par les terres de la dite succession, Valery Olivier et autres, au Sud par Valery Olivier et autres, et à l'Ouest par les terres de la succession ci-dessus décrites.

8 Lots de terre marecageuse,

situés dans le Township 7 Sud, de la Rangée 6 Est, contenant trois cent quatrevingt-douze acres.

Quarante Arpents de Terre.

situés au Lac Chênevert, en cette paroisse, avec une vieille maison de résidence, cuisine et les débris d'un vieux moulin à scie.

La moitié indivise d'un

Moulin a Scie,

situé au Lac Chênevert, connu comme étant le moulin à scie de Godet & Robin, avec toutes les dépendances, et neuf cent quatrevingt-deux acres de cyprière dans les Townships six et sept du District Sud-Ouest des Terres.

Une certaine Habitation,

située à Gros Chevreuil, sur le Bayou Têche, contenant quatrevingts arpents de superficie, bornée au Nord par R. Dupré et Gervais Guidroz, à l'Est par J. Bte. Hébert, au Sud par le Bayou Têche, et à l'Ouest par——ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Un autre Morceau de Terre,

situé à la Prairie Gros Chevreuil, contenant quatre arpents de superficie, borné au Nord par Joseph Rivette, au Sud par la veuve J P. Guidroz, à l'Est et à l'Ouest par——

Une Maison de residence,

étant la dernière résidence du dit défunt, un moulin à coton, une autre maison de résidence, mille pagées de barrière, plus ou moins, soixante-quinze pagées (plus ou moins) de barrière en pieux.

Conditions:—Les propriétés suivantes, savoir: Quarante arpents de terre avec les bâtisses etc. qui s'y trouvent, et la moitié indivise du moulin à scie et la cyprière de Robin & Godet, seront vendues payables comptant, le jour de la vente. Toutes les autres propriétés seront vendues un cinquième comptant, et la balance à un, deux, trois et quatre ans de crédit, à compter du jour de la vente; les acquéreurs fournissant leurs billets avec caution à la satisfaction de l'Exécuteur testamentaire, et portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à compter de l'échéance jusqu'au payement final du principal et des intérêts; et en outre, les propriétés vendues restant hypothéquées à la succession, et les acquéreurs promettant et s'obligeant de ne pas les aliéner ou les détériorer au préjudice de la succession.

Les obligations seront payables au bureau de B. A. Martel & Hudspeth, aux Opelousas, et les acquéreurs s'engageant, de plus, à payer dix pour cent pour les frais d'avocat, dans le cas où il deviendrait nécessaire de poursuivre pour obtenir le paiement.

ALBERT ROBIN.
Exécuteur Testamentaire datif.
Opelousas 14 novembre 1873.

Meubles de Maison

Directement de la Fabrique, et aux prix de la Nouvelle-Orléans.

LE soussigné vient de recevoir des manufactures de Cincinnati, un assortiment complet de meubles de maison, tels que bois de lits, tables, chaises, berceuses, fauteuils, toilettes, armoires, gardes-manger, lavabos, etc. etc, qu'il vendra à aussi bon compte, sinon à meilleur marché qu'on ne peut les faire venir de la Nouvelle-Orléans.

Venez vous en assurer vous-mêmes.

On fait également les meubles sur commande et on répare les vieux meubles.

L. VATTER, agent.
19 juillet—40tf] rue Main, Opelousas.

Manufacture de Voitures.

FLATTE de l'encouragement qui lui a été accordé jusqu'à présent par le public de cette Paroisse, le soussigné remercie sincèrement ceux qui l'ont ainsi encouragé, et sollicite en même temps la continuation de leur patronage. Il sera toujours prêt à manufacturer des buggies, hacks et autres véhicles sur commande et de main de maitre. Les réparations aux voitures, tant charronnage que forge, peinture ou garniture, seront exécutées promptement et aux prix les plus modérés, pour du comptant seulement. Dorénavant, tout ouvrage qui ne sera pas payé sur livraison, portera 10 pour cent d'augmentation pour les frais de collection immédiate.

Le soussigné a toujours en mains des hacks, des buggies &c. neufs et de seconde main qu'il vendra à bon marché pour du comptant.

S. P. CLARK.
Opelousas 20 Janvier 1872. 19tf.

Ecurie du Rail-Road et Express.

TOUJOURS reconnaissant des faveurs dont j'ai été l'objet depuis mon arrivée dans la Paroisse St. Landry, je fais savoir à mes amis et au public en général, que j'ai pris la direction de l'Ecurie derrière l'Hotel Titine que je viens de remettre en parfait état, et qui peut aujourd'hui être comparée aux meilleures. Les chevaux y seront bien soignés par des garçons d'écurie prompts et exacts.

Je ne demande que d'être mis à l'épreuve.

8 mars 1873. L. B. LASSITER.

WM. HERR, Jr. Barbier.

AYANT récemment ouvert un Salon de Barbier, rue Main, entre le magasin de D. Roos et celui de Munzesheimer, est prêt à servir ceux qui voudront se faire faire la barbe, couper les cheveux, nettoyer la tête &c. Il sollicite de l'encouragement de ses amis et du public. Ses prix seront modérés.

Opelousas 15 Juin 1872. 40tf.

C. Mornhinvecg & J. Dantin,

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ont ouvert leur atelier de Tailleurs rue Bellevue, à côté de la Ferblantrie et vis-à-vis du magasin incendié de Bloch & Dupré, où ils sont prêts à faire promptement et sur commande, des vêtements d'hommes et de garçons, tout ouvrage garanti. [31 Aout 1872.—[32 1a

R. MORNHINVEG,

HORLOGER-BIJOUTIER,

Rue Main, Opelousas, s'occupera assidument de tous les ouvrages de ces différentes branches, que l'on voudra bien lui confier. Ses prix seront très modérés.

Opelousas 15 Juin 1873. 7m

JOSEPH M. MOORE.

AVOCAT JURISCONSULTE,

EXERCERA sa profession dans toutes les Cours du Huitième District Judiciaire—Son bureau est le même occupé ci-devant par Swayzé & Moore, et plus recemment par Moore & Morgan, rue Bellevue, Opelousas, Lne. Opelousas 22 avril 1871.

A. BAILEY, & E. D. ESTILETTE,

EXERCERONT leur profession d'Avocat dans les Cours des Paroisses St Landry, Lafayette, Vermillon, Calcasieu, St. Martin, Ibérie, Ste. Marie et Avoyelles.

Bureau à Opelousas, Lne. [6 aout 1870.

O. H. VIOLET,

AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC.

BUREAU, à la Maison de Cour, au 1er.
Opelousas 29 Mars 1873. 1a

GAB. WARTELLE, Encanteur.

BUREAU avec celui de F. Perrodin, avocat, où on pourra laisser les ordres en son absence, lesquels seront ponctuellement exécutés. [Opelousas 23 aout. till Jan.

Magasin de Depot du Port Barre.

LE soussigné ayant pris charge du Magasin de Dépot du débarcadère d'en bas du Port Barré, dévouera toute son attention à recevoir et à expédier le fret qu'on voudra bien lui confier. LOUIS DESBREST.

Port Barré 16 aout 1873

Il a été volé

Ou s'est échappé du soussigné à Opelousas, le 10 Septembre, un cheval créole sagne, d'environ 8 ans, marqué comme on le verra dans l'avis anglais, portant des marques de traits et de collier.

Une récompense honnête sera accordée à celui qui le ramènera au soussigné ou qui le lui fera ravoir. J. K. SANDOZ.

Opelousas 4 Octobre 1873.

J. L. Couret,

FACTEUR en sucre et en coton, et Marchand Commissionnaire en général, No. 18 Rue Conti, NOUVELLE-ORLÉANS.

Adolphe Alex. Mouton,

FACTEUR de sucre et de coton, et Marchand Commissionnaire, No. 186 rue de la Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

A. MEYNIER, Jr.

Successeur de Forcade & Meynier,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE No. 55 rue Peters près la rue Bienville,
NOUVELLE-ORLEANS.

☞Les consignations d'œufs, de volaille et de tout autre produit du pays seront vendues au plus haut prix du marché. [2 aout 1a

Le Courrier des Opelousas,

PUBLIE LE SAMEDI PAR

LEONCE SANDOZ.

L'ABONNEMENT sera de trois piastres par an, payable d'avance.

LES AVIS se paieront cinquante cents par carré pour la première insertion et vingt-cinq cents par carré pour chaque insertion subséquente. Huit lignes ou moins constitueront un carré.

Les avis qui seront envoyés pour être publiés seront insérés en Français et en Anglais (à moins qu'il n'en soit autrement ordonné) jusqu'à ce que l'éditeur juge à propos de les discontinuer.

Les candidats aux faveurs publiques devront payer quinze piastres d'avance, s'ils veulent se faire annoncer.

Les nécrologes, les lettres de remerciment, les réclames, les communications d'un genre personnel, etc., se paieront au taux des avis.

Les articles d'une nature personnelle (quand toutefois ils seront admissibles) se paieront vingt cents la ligne et d'avance.

OPELOUSAS DIRECTORY.

Groceries.

ANDRUS, C. B.—Family and Plantation Groceries, Corn, Oats, Tinware, Glassware, &c. Corner Main and Landry sts.

DESMARAIS, LOUIS—Groceries, Liquors, Cigars, Hardware, Tinware, &c. Corner of Market and Bellevue streets.

MUNZESHEIMER, F.—Groceries, Provisions, Crockeryware, Glassware, Tinware, &c. Main st., bet. Landry and Bellevue.

SMITH, J. T.—Groceries, Glassware, Crockeryware, Hardware, Tinware, &c. Corner of Main and Grolée streets.

VANHILLE, EDGAR—Groceries, Liquors, Cigars, Glassware, Tinware, &c. Corner of Main and North streets.

Dry Goods and Groceries.

BLOCH, JOS. & CO.—Dry Goods, Clothing, Hardware, Saddlery, Groceries and Plantation Supplies. Corner Main and Bellevue.

BOUTTE, B. A.—Staple and Domestic Dry Goods, Groceries and Plantation Supplies. Corner of Union and Vine streets.

ISAAC, SOLOMON—Dry Goods, Clothing, Boots, Shoes, Hats, Hardware, Saddlery, &c. Corner of Main and North streets.

LEFEBVRE, P. J., Agent—Dry Goods and Groceries, Crockeryware, Glassware, &c. Corner Court and Landry streets.

LOEB, SOLOMON—Staple and Domestic Dry Goods, Provisions and Plantation Supplies. Corner Main and Bellevue sts.

MEYERS, JULIUS—Dry Goods, Clothing, Boots, Shoes, Groceries, Plantation Supplies, &c. Corner Main and Landry sts.

MARKS, ADOLPHE—Dry Goods, Clothing, Boots, Shoes, Groceries, Hardware, &c. Main street, under the *Courier* office.

PHILLIPS, EMANUEL—Dry Goods, boots, Shoes, Hats, Saddlery, Groceries, Hardware, &c. Main st., bet. Landry and Bellevue.

ROOS, CAMILLE—Dry Goods, Clothing, Boots, Shoes, Groceries, Hardware, Glassware, &c. Corner Main and North streets.

ROOS, DAVID—Dry Goods, Clothing, Hats, Boots, Shoes, Groceries, Hardware, &c. Corner Main and Bellevue streets.

SANDOZ, LOUIS B.—Dry Goods, Groceries, Fine Liquors and Cigars. Main street, near the Catholic Church.

VILASECA, MAURICE—Dry Goods, Boots, Shoes, Hats, Groceries, Glassware, Tinware, &c. Main st., bet. North and Grolée.

Drugstores.

MAYO, CLAUDIUS—Drugs, Patent Medicines, Chemicals, Paints, Oils, Varnishes, Glass, &c. Corner Court and Bellevue sts.

POSEY, JOHN—Drugs, Chemicals, Patent Medicines, Toilet Articles, Paints, Oils, Glass, &c. Corner Main and Landry sts.

Physicians.

HADDEN, LOUIS—Physician and Surgeon. Office at residence, southern extremity of Union street.

LITTELL, R. H.—Physician and Surgeon. Office